



VILLE DE MONTLHERY

Note pour le paiement des factures

Afin de faciliter le règlement de vos factures, vous avez la possibilité de régler vos factures par prélèvement automatique.

Si vous désirez opter pour ce mode de paiement, vous pouvez retourner le formulaire joint, rempli, daté et signé, en joignant un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le prélèvement est effectué le dernier jour de chaque mois (ou le 1er jour ouvré suivant si la date de prélèvement est un samedi, un dimanche ou un jour férié).

Vous recevrez une facture tous les mois précisant la date de prélèvement de la somme due.

Service Régie Unique
Mariella CLEMENTIA : 01 64 49 69 91
facturationscolaire@ville-montlhery.fr

